

## Titres Infos

**1. Titres Infos** est un support destiné à promouvoir auprès du réseau des dépositaires et près de 13 500 diffuseurs de presse, l'actualité commerciale hebdomadaire des titres dont la distribution est confiée à Presstalis.

**2.** L'Editeur (ou, ci-après « le Client ») doit communiquer les éléments nécessaires (texte, couverture, ou visuel ou logo) afin que Presstalis puisse en assurer l'insertion dans **Titres Infos**.

Ces éléments devront être communiqués le vendredi au plus tard à 15 heures pour le texte et les images, pour une parution le samedi de la semaine suivante.

NB : En cas de jour férié, le bouclage pourra être avancé d'une journée.

Presstalis, après modification éventuelle du texte et calibrage en fonction de l'espace choisi, communiquera le projet d'insertion à l'éditeur pour BAT (Bon à tirer). A défaut de validation par le Client avant le mardi 18 heures, le projet d'insertion sera considéré comme tacitement accepté par le Client, auquel cas la commande sera réputée ferme et définitive. Le BAT ne pourra donner lieu à quelque contestation après parution.

Toute annulation ultérieure concernant des réservations d'emplacement publicitaire spéciaux tels que décrits dans les tarifs pourra donner lieu à compensation financière dans les conditions précisées à l'article 4.b ci-après.

**3.** Outre sa diffusion sur support papier, **Titres Infos** est mis en ligne le vendredi matin sur le site Presstalis.fr. Ce fichier informatique est en accès libre et ne constitue qu'un support complémentaire à la diffusion papier. A ce titre, le fichier informatique ne pourra faire l'objet d'aucune contestation sur le plan de la qualité visuelle.

**4. a.** Le prix de l'insertion publicitaire dans **Titres Infos** s'établit conformément aux tarifs en vigueur. Le paiement par le Client s'effectue par débit sur le CRD du mois de l'insertion publicitaire dans **Titres Infos**.

**4. b.** La compensation financière due par l'éditeur en cas d'annulation, de son fait, d'emplacements spéciaux (première page, dernière de couverture, encart) à partir du mardi de la semaine de parution s'élèvera à 50 % du montant de l'insertion. Cette

compensation est débitée sur le CRD correspondant à la période d'insertion initialement réservée.

**4. c.** En cas de règlement des sommes dues postérieurement à leurs dates d'exigibilité, la créance est majorée de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 € prévue à l'article L441-6 du code de commerce et dont le montant est fixé par décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes.

**5.** Le Client garantit qu'il détient l'ensemble des droits de reproduction concernant les logos, dessins, images ou photos communiqués, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et Artistique.

Le Client garantit Presstalis contre toute contestation de tiers dont ce droit pourrait faire l'objet.

**6 a.** Presstalis se réserve le droit de refuser une insertion publicitaire à tout éditeur dont le titre ferait l'objet d'une des interdictions prises en application de la loi du 16 juillet 1949, d'une décision de justice, ou d'une décision émanant des pouvoirs publics.

**6 b.** Presstalis se réserve par ailleurs le droit de refuser la communication de tout titre susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et plus généralement de tout titre qui ne correspondrait pas à l'esprit et à l'image de **Titres Infos**, sans que ce refus puisse être considéré comme refus de vente.

**7.** Les obligations de Presstalis sont limitées à une simple obligation de moyen ; Presstalis ne saurait être tenue pour responsable des informations contenues dans **Titres Infos**, les informations étant communiquées par le Client, sous sa responsabilité.

**8.** La participation du Client dans **Titres Infos** implique son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

**9.** En cas de litige, attribution est faite au Tribunal de Commerce de Paris.